



INSTITUT
DE CANCÉROLOGIE
DE LORRAINE

ALEXIS VAUTRIN

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES)

de l'Institut de Cancérologie de Lorraine - année 2022

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la

Stratégie Nationale

Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. La 2^{ème} édition de la SNBC présentée en juillet 2017 dans le Plan climat et inscrite dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat définit l'objectif à atteindre, c'est-à-dire la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, un bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Employant plus de 500 personnes, **l'Institut de Cancérologie de Lorraine est soumis au bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre.**

RÉSULTATS DE L'ICL

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Institut de Cancérologie de Lorraine pour l'année 2022 est de :

27 838,8
tonnes eq CO2

(eq CO2 = équivalent CO2)

PÉRIMÈTRE

Activités de l'entreprise - SCOPE 1 & 2



Source de combustion, biomasse



Véhicules d'entreprise



Consommation d'électricité, de vapeur

Activités en amont et aval - SCOPE 3



Investissements



Achat de produits et services



Déchets d'activité



Transport de marchandise



Déplacements professionnels



Déplacements domicile-travail



Leasing

CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ÉVALUÉES

1. Emissions directes des GES :
45,86 tonnes eq CO2
2. Emissions indirectes associées à l'énergie :
681,98 tonnes eq CO2
3. Emissions indirectes associées aux transports :
4403,58 tonnes eq CO2
4. Emissions indirectes associées aux achats :
22 672,13 tonnes eq CO2

ÉQUIVALENCE

Source : Ademe.fr

Les émissions de GES de l'ICL équivalent en moyenne aux émissions de :



141 875 467 km en voiture thermique



la fabrication de **1 643 028** smartphones



la fabrication de **979 006 275** feuilles de papier A4



334 065 français/an

Depuis 1995, l'empreinte carbone de la France a augmenté de 7%. Un Français émet en moyenne 12 tonnes eq CO2 par an. Pour respecter l'Accord de Paris sur le climat*, il faudrait que chaque habitant de la planète émette moins de 2,1 tonnes de CO2, soit diviser l'impact par 5 pour 2050 !

* Traité international sur le réchauffement climatique ratifié par 55 pays en 2015.



Rapport complet sur :
<https://bit.ly/BEGES-ICL>